

Unis vers...

La lettre aux partenaires
des Caf de la région Centre - Val de Loire

numéro 24 / FÉVRIER 2016

DOSSIER
La politique de
lutte contre
la fraude
dans les Caf

ACTUALITÉ
IDEAL :
un nouveau
dispositif pour
les aides au
logement



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
d'Indre-et-Loire

ÉDITO

“ Lutte contre
la fraude :
un dispositif
qui se renforce ”

Payer tous les droits mais le juste droit, telle est notre devise et notre responsabilité. Oui mais...

Le versement des prestations familiales repose essentiellement sur un système déclaratif. Majoritairement, nos allocataires déclarent avec exactitude et rapidement, leur situation, mais il peut aussi arriver d'oublier de déclarer un changement de situation familiale ou professionnelle, par méconnaissance de la réglementation, parce qu'un événement vient fragiliser l'équilibre familial, parce qu'on a laissé passer trop de temps...

Mais parfois, certains, malintentionnés, fort heureusement peu nombreux, dissimulent la réalité de leur situation avec la volonté de percevoir des prestations qui ne leur sont pas dues.

Comment repérer et sanctionner ces manœuvres frauduleuses ? Comment fiabiliser les échanges de données ?

Comment rendre visible notre action en tant que gestionnaire de fonds publics ? Comment dissuader les fraudeurs ?

Il n'y a pas de méthode unique. Nous nous sommes organisés pour lutter le plus efficacement possible contre la fraude. Par ailleurs, nous déployons de nouveaux systèmes d'échanges avec nos partenaires, en mettant à leur disposition des dispositifs qui intègrent le principe de sécurisation à la source et qui garantissent le paiement du bon droit.

C'est ce que vous allez découvrir dans les prochaines pages.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Alain TETEDOIE
Directeur par intérim.

caf.fr

RAPIDE

FIABLE

PROCHE DE VOUS



photo : fotolia

La politique de lutte contre la fraude dans les Caf

Qu'est-ce que la fraude ?

La fraude aux prestations consiste à obtenir le versement de prestations familiales en utilisant des moyens illégaux ou déloyaux tels que :

- la fausse déclaration
- l'omission de déclaration
- le faux et l'usage de faux
- la dissimulation

Quelle évolution constatée ?

Si, en 2014, on constate une augmentation de 50 % de fraudes détectées par les Caf, ce n'est pas la fraude qui a augmenté mais l'amélioration continue de la détection qui explique la hausse du nombre de fraudes qualifiées.

Quelle politique la branche Famille a-t-elle mise en œuvre pour lutter contre la fraude ?

La branche Famille a développé, sur la période de la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2009/2012, une politique active de lutte contre la fraude. La Cog 2013/2017, réaffirme sa volonté de poursuivre ce travail. Dans cette perspective, la Cnaf s'engage à :

- améliorer le pilotage du contrôle et de la lutte contre la fraude,
- mieux identifier les indus frauduleux et approfondir les travaux d'évaluation,
- moderniser les techniques de détection et d'investigation,
- renforcer la formation des personnels,
- développer le partenariat en matière de lutte contre la fraude,
- harmoniser les politiques en matière de sanction.

" Entre datamining, informations des partenaires et contrôles, les données sont croisées. "

Les Caf se sont organisées pour lutter contre la fraude

1 - Pour repérer la fraude :

Les gestionnaires conseil chargés du traitement des droits des allocataires sont en première ligne pour détecter des dossiers potentiellement frauduleux. Cela peut passer par le signalement d'une situation par un partenaire, par le service « Maîtrise des risques » de la Caf et par un agent de contrôle assermenté. Lors des contrôles sur place, les agents de contrôle assermentés jouent un rôle essentiel pour conduire les investigations nécessaires à l'objectivation et à la régularisation des dossiers de suspicion de fraude. Les Caf bénéficient également d'une nouvelle méthode d'analyse de don-

nées : **le Datamining qui modélise les caractéristiques des dossiers et met en relief ceux présentant davantage de risques.**

Enfin, le service « Maîtrise des risques » est un atout supplémentaire puisqu'il réalise des contrôles liés au risque métier (traitement de dossier) et sur les données fournies par les allocataires et les partenaires.

Les Caf ont aussi accès, via des portails partenaires, à des informations provenant d'autres organismes, en consultant à distance leur base de données. Les informations sont ainsi croisées et vérifiées avec les données de la Caisse primaire d'assurance maladie (Cpam), Pôle emploi, la Direction générale des finances publiques (Dgfp), l'Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et des allocations familiales (Urssaf), le Conseil départemental dans le cadre du Rsa...

2- Pour qualifier la fraude :

Une commission administrative Fraudes a été mise en place au sein des Caf pour examiner les dossiers potentiel-

lement frauduleux, qualifier ou non la fraude, proposer des sanctions et fixer des modalités de recouvrement des sommes perçues à tort (indus frauduleux). Il s'agit, en effet, de déterminer si l'allocataire a failli ou non à ses obligations déclaratives. On estime, dès lors que l'information sur les obligations déclaratives existe et qu'elle est claire, que l'allocataire est en mesure de les connaître et d'y satisfaire. S'il ne le fait pas, la Caf est conduite à estimer que son comportement est intentionnel.

3- Pour sanctionner la fraude.

Les indus qualifiés de frauduleux sont sanctionnés. Les Caf mettent en œuvre une politique active de sanction de la fraude. La sanction est un des leviers qui vise à rendre effective la qualification de fraude auprès de l'allocataire. Elle a également vocation à prévenir la récidive.

Les sanctions sont adaptées au niveau de l'importance de la fraude, du montant du préjudice et la gravité des cas.

- Les avertissements : ils sont donnés pour les cas de fraude de moindre gra-

vité et de situation financière très difficile (fraude dite « de survie »). En cas de récidive, une sanction plus lourde est appliquée.

- Les pénalités financières : elles sont prononcées par les Caf et peuvent être doublées en cas de récidives.

- Les poursuites pénales : elles sont déclenchées automatiquement en cas de fraudes avec des montants élevés et après dépôts de plaintes auprès du tribunal correctionnel. Elles peuvent donner lieu à des amendes.

La fraude en chiffre dans la région en 2014

- Nombre de cas de fraude : **816**
- Nombre de plaintes déposées : **111**
- Nombre de pénalités : **339**
- Montant des pénalités : **213 162 €**
- Nombre d'avertissements : **191**

ZOOM SUR...

Les instances en matière de fraude

► Le Comité national de lutte contre la fraude qui est chargé d'orienter la politique du gouvernement en matière de lutte contre les fraudes aux finances publiques (prestations et prélèvements sociaux ou fiscaux.)

Il est présidé par le Premier Ministre.

Il est composé, entre autres, des responsables des organismes de Sécurité sociale.

► Les Codaf (Comités opérationnels départementaux anti-fraude), constituent la structure locale de la lutte contre la fraude aux finances publiques.

Ils sont placés sous l'autorité du Préfet et du Procureur de la République et réunissent, dans chaque département, les services de l'Etat et les organismes de protection sociale, dont les Caf.

Les conventions de partenariats

Des conventions axées sur les typologies de fraudes difficiles à repérer ont été mises en place.

Une convention Cnaf/Police/Gendarmerie

Elle a été signée le 8 février 2013 entre la Police, la Gendarmerie, la Cnaf, la direction de la Sécurité sociale et la délégation nationale de lutte contre la fraude afin d'intensifier leur collaboration.

Une convention avec le ministère des affaires étrangères.

Signée entre les organismes de protection sociale, la direction de la Sécurité sociale, la délégation nationale de lutte contre la fraude et le ministère des affaires étrangères, elle contribue à la détection des fraudes pouvant survenir, par exemple, à l'occasion de l'entrée des étrangers en France.

Pour aller plus loin

- Dossier de presse « la politique de contrôle de la branche famille de la Sécurité sociale pour lutter contre le Fraude » sur www.securite-sociale.fr
- Convention d'objectifs et de gestion Cnaf/Etat 2013-2017 (disponible sur www.caf.fr)
- Article « Lutte contre la Fraude » sur Caf.fr > Qui sommes-nous ? > La lutte contre la fraude
- Circulaire n° 2014-018 La politique d'accès aux droits de la branche Famille (disponible sur www.caf.fr)

ACTUALITÉ

Entretien avec
VAL TOURAINE HABITAT



Anne-Laurence DATTEE
(Direction de la Gestion Locative
et des Service de Proximité)



Mylène MANEUVRIER
(Direction des Systèmes
d'Information)

IDEAL est une application permettant aux bailleurs sociaux de transmettre à la Caf les informations nécessaires à l'étude du droit à une aide au logement. Cette nouvelle procédure de dématérialisation des demandes améliore la qualité de service, facilite l'accès aux droits, réduit les délais et simplifie les relations entre les partenaires d'une part, et les usagers, d'autre part.

***Val Touraine Habitat a été le partenaire « pilote » du projet IDEAL pour l'Indre-et-Loire. Comment cela s'est-il passé ?**

Nos directions respectives se sont accordées pour que Val Touraine Habitat devienne le pilote de ce projet sur le département d'Indre-et-Loire. Plusieurs raisons à cela : nous sommes le bailleur social le plus important du département et notre système informatique est compatible avec IDEAL. Et



IDEAL : un nouveau dispositif pour les aides au logement

puis, avec ses soixante-cinq années d'existence, Val Touraine Habitat a développé une longue tradition de partenariat avec la Caf Touraine.

En septembre 2014, la Caf nous a présenté son projet et nous a proposé une convention que nous avons signée en décembre 2014.

En mars, nous avons démarré une phase expérimentale : il y avait en effet plusieurs pré-requis techniques qu'il fallait vérifier, notamment la compatibilité de notre progiciel PORTALIMMO qui couvre toute la gestion locative et les opérations comptables, et du module complémentaire qui permet l'interface avec IDEAL. Nous avons eu plusieurs échanges avec les équipes projet de la Cnaf sur des questions techniques.

Nous avons engagé la phase de test en avril et mai (sur une base test) avant de la présenter aux utilisateurs.

En juin, nous avons dispensé une formation à des représentants de nos six agences, avec l'appui de Brigitte BARGE, de la Caf.

Puis, nous sommes passés en phase de production. A part un petit « couac » au démarrage, dû au changement de version du système informatique de la Caf, tout se passe bien.

Vous utilisez désormais ce dispositif. Qu'est-ce que cela a changé pour les utilisateurs de Val Touraine Habitat ?

Un premier constat : c'est simple d'utilisation, ça simplifie les choses. Pendant la phase de test, nous avons conservé un double circuit : téléprocédure et dossiers «

papier ». En fait, les utilisateurs étaient impatient d'abandonner le « papier », assez fastidieux.

La saisie des informations se fait en présence de l'allocataire. Il y a des contrôles de cohérence entre les informations connues à la Caf et les informations saisies par nos soins. Si une incohérence est détectée, nous pouvons la corriger immédiatement (changement de situation ou familiale, nombre de personnes dans le logement...). Nous faisons signer, à notre locataire, une autorisation de transmettre des données sensibles.

Que diriez-vous aux futurs utilisateurs ?

- Ça évite les allers-et-retours
- Nous gagnons du temps sur les opérations administratives
- Nous économisons les frais d'envoi
- L'APL nous est versée plus rapidement
- En bref, Allez-Y !

www.touraine.caf.fr

Caisse d'Allocations familiales Touraine

1 rue Alexander Fleming

37045 Tours cedex 9

0810 25 37 10* (*service 0,06 € / min+ prix d'appel)



Directeur de publication : Alain TETEDOIE

Rédaction : C. Gonzalez, J. Ceindrial, E. Marie-Julie, G. Ducreau.

Maquette : Efil communication - www.efil.fr

Mise en page et documents techniques :

Pao / Caf du Loiret

Photographies : DR Cnaf - Val Touraine Habitat - Fotolia

Impression : Caf de Nantes

N° Isnn : 1967-6204



Cette lettre est imprimée sur du papier recyclé.
Les Caf, partenaires du développement durable.